



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

L'Enseignement à Bruxelles

Synthèse des points d'attention de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement

Contribution de la CCFEE

Séance de la CCFEE du 26 octobre 2010

L'Enseignement à Bruxelles

Synthèse des points d'attention de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement

Introduction

Réalisé à la demande de la Ministre de l'Enseignement, ce document reprend en synthèse une sélection des points d'attention de la CCFEE en matière d'enseignement à Bruxelles. Ils sont extraits des avis et études de la CCFEE, ainsi que des débats tenus en CCFEE, notamment lors de la rencontre entre la Ministre et les Membres de la CCFEE le 18 mai 2010. Cette sélection a été opérée en fonction du champ de compétences de la Ministre et de l'approche des questions scolaires développée par la CCFEE, centrée sur l'articulation entre l'Enseignement, la Formation et l'Emploi.

Les enjeux repris sont regroupés en dix thématiques, sélectionnées et articulées selon leur degré d'urgence¹.

1. Démographie
2. Maîtrise des compétences de base
3. Connaissance de la langue d'enseignement
4. Transition primaire – secondaire et orientation dans le qualifiant
5. Inégalités, relégations et ségrégations scolaires
6. Connaissance du néerlandais
7. Alternance
8. Outils du qualifiant : équipements et stages
9. Collaborations avec l'Enseignement de Promotion sociale et les OISP
10. Connaissance statistique des transitions Ecole – Vie active

1. Démographie

Atypique en Belgique la situation démographique bruxelloise est marquée par une forte croissance associée à un rajeunissement de la structure d'âge dû aux naissances et aux migrations², ce qui a de multiples conséquences sur le plan scolaire.

- A partir des projections établies par le Bureau Fédéral du Plan³, la Communauté française estime que, de 2007 à 2022, la population de ses écoles situées en RBC

¹ Elles sont présentées selon le schéma suivant :

- une formulation courte du problème à rencontrer, éventuellement appuyée par des indicateurs chiffrés (>) pertinents (essentiellement francophones et datés en fonction de leur disponibilité au moment de la rédaction de cette note en juin 2010 et de son adoption par les Membres de la CCFEE en octobre 2010),
- des analyses, interpellations et recommandations(=>),
- ainsi que de renvois vers des documents plus complets en notes de bas de page.

² Christian Vandermotten, [Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles](#), IGEAT - CCFEE, Bruxelles, février 2008.

³ L'enseignement à Bruxelles, [Note de synthèse "enseignement"](#) des Etats généraux de Bruxelles, réalisée par R. Janssens, D. Carlier, P. Van de Craen , publiée sur le [site de Brussels Studies](#) le 19 janvier 2009.

augmentera de 28% au niveau maternel, 31% au primaire et 21% au secondaire, augmentations que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans de telles proportions en Communauté française⁴.

Selon l'IBSA, de 2010 à 2015, la population scolaire maternelle totale résidant en RBC (toutes communautés et écoles confondues) va augmenter de plus de 7.000 élèves (soit 13 %), pour 12,7 % dans le primaire et 5,2% dans le secondaire. Les augmentations à ces trois niveaux de 2015 à 2020 seront respectivement de 3,3 ; 10 et 8,3%⁵

- ⇒ *Cet accroissement de population a fait l'objet d'une prise de conscience en termes de places et d'établissements à créer, ce qui constitue un défi en soi qui implique tout d'abord, en termes de connaissances et de pilotage des politiques, des concertations entre les différents organismes qui ont réalisé de premières estimations en termes d'impact sur la population des écoles et le nombre de places manquantes sur la base d'hypothèses et modes de calcul différents⁶.*
- ⇒ *Dans la mesure où cet accroissement concerne au premier chef les quartiers les plus pauvres de la Région, il faut surtout souligner qu'il rendra plus aiguës les difficultés sociales et scolaires que rencontre le système éducatif à Bruxelles⁷, comme par exemple la pénurie d'enseignants (qui y est particulièrement prononcée⁸) et leur formation.*
- ⇒ *Soulignons enfin que c'est avant tout au niveau fondamental (et tout particulièrement maternel), premier concerné chronologiquement parlant, qu'il s'avère le plus urgent d'agir, tout en programmant d'ores et déjà les étapes ultérieures, notamment l'enseignement qualifiant dont l'organisation des cours pratiques nécessite plus d'espace.*

2. Maîtrise des compétences de base

Comme de nombreuses études le soulignent, une part trop importante de moins de 25 ans résidant à Bruxelles ne maîtrisent pas ou insuffisamment les compétences de base qui devraient pourtant l'être à 12 ou 14 ans. C'est quasi systématiquement le cas des jeunes qui quittent l'enseignement sans certification de fin de secondaire (parfois sans même le CEB), mais également d'élèves qui en sortent pourtant diplômés, notamment de certaines filières de l'enseignement qualifiant.

- En 2007, l'Enquête Forces de travail a estimé à plus de 24% la part des jeunes Bruxellois de 18 à 24 ans sans diplôme du secondaire et qui ne se trouvent ni dans le système scolaire, ni en formation professionnelle⁹ (alors qu'ils sont moins de 13% en Wallonie ; un peu plus de 12% en Belgique ; moins de 15% en moyenne dans l'Union européenne). Notons qu'en 2009, suite notamment à un changement du mode de calcul de cet indicateur, ces chiffres sont devenus 15,6 % à Bruxelles ; 13,8% en Wallonie et 11,1% en Belgique.
- ⇒ *Pour la CCFEE, la maîtrise des compétences de base à l'entrée dans le qualifiant constitue un objectif prioritaire*

⁴ [Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire](#), Les indicateurs 2009 de l'Enseignement, Indicateur n°03, et [La démographie invite à construire](#), PROF, mars 2010.

⁵Xavier Dehaibe, [Impact de l'essor démographique sur la population scolaire à Bruxelles](#), IBSA, avril 2010.

⁶ Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire, (sur la base d'Etnic et du Service de pilotage du système éducatif) et IBSA ; sans parler des études flamandes.

⁷ Voir [L'enseignement francophone en Région de Bruxelles-Capitale](#), Note de synthèse Enseignement produite pour la Conférence interministérielle sur les synergies Emploi Formation Enseignement à Bruxelles, CCFEE, mars 2009.

⁸ Plus de 40% des titres jugés suffisants B étaient par exemple délivrés dans des écoles bruxelloises en 2005-2006. Voir CCFEE [La dualisation scolaire en Région bruxelloise – Powerpoint](#), Mai 2009.

⁹ Il s'agit du Benchmark européen appelé « Taux d'abandon scolaire précoce », voir à ce sujet l' Avis 83 de la CCFEE, [Renouvellement du cadre européen. Education et Formation Tout au Long de la Vie. Proposition de 10 nouveaux critères de référence européens](#), adopté le 8 mai 2009.

- ⇒ Comme l'a souligné l'Avis 61¹⁰, « il ne peut y avoir de résultat sur la refonte du secondaire technique et professionnel s'il n'y a pas, préalablement, de mesures prises dans l'enseignement fondamental »
- ⇒ Une telle amélioration de la formation générale de base est également indispensable pour soutenir l'action des opérateurs de formation professionnelle qualifiante et d'insertion dans leurs objectifs premiers ; ces opérateurs devant par ailleurs déjà répondre aux besoins des personnes peu qualifiées qui n'ont pas été scolarisées en Belgique.

3. Connaissance de la langue d'enseignement

Parmi ces compétences de base, la connaissance de la langue d'enseignement constitue une priorité, particulièrement dans le contexte socio-démographique bruxellois :

- Près d'un enfant sur deux né à Bruxelles est de mère de nationalité étrangère.
- En 2006-2007, 21,6% des élèves fréquentant les écoles francophones fondamentales ordinaires de Bruxelles étaient de nationalité étrangère
- Bruxelles accueille plus de la moitié des élèves « primo-arrivants » en CFWB

Sur ce plan, la CCFEE souligne :

- ⇒ *que les classes-passerelles développées en Communauté française sont aujourd'hui trop peu nombreuses et devraient être financées pour l'accueil de tous les primo-arrivants, quel que soit leur pays d'origine, en ce compris les jeunes en provenance de pays européens.*
- ⇒ *qu'une offre de français langue seconde doit pouvoir bénéficier systématiquement aux élèves belges de parents de nationalité étrangères ou nés à l'étranger,*
- ⇒ *qu'il convient d'encourager les parents issus des immigrations à maîtriser la langue d'enseignement de leurs enfants afin de contribuer à leur réussite scolaire en leur ouvrant plus systématiquement des cours de langue. Ce qui demande de développer, en coordination avec la Cocof, l'offre de cours en Alpha¹¹ (en ce compris dans les écoles en terme de prévention) et en FLE si on ne veut pas voir les réformes entreprises échouer et le décrochage scolaire persister.*

4. Transition primaire – secondaire et orientation vers le qualifiant

La 1^{ère} année du premier degré de l'enseignement secondaire constitue un des endroits du système scolaire qui concentre le plus de risques pour les élèves en difficulté, particulièrement à Bruxelles. La transition entre le primaire et le secondaire y est plus difficile notamment parce que, dans un contexte de ségrégation résidentielle et scolaire, les effets de compétition y sont plus prononcés au moment du choix de l'école secondaire (comme les différents phénomènes liés aux différents décrets relatifs à la régulation des inscriptions l'illustrent bien).

- En 2008-2009, 50% des élèves de 1^{ère} année secondaire résidant à Bruxelles étaient en retard d'une année au moins (toutes écoles francophones et néerlandophones confondues)¹². Ils étaient 42% à Liège, 41% à Charleroi, 39% à Anvers et 35% à Gand. Ces élèves en retard d'une année et plus sont en moyenne 35% en Communauté française et 21% en Communauté flamande.

Cette compétition scolaire alimente plus fortement les effets de relégation vers le qualifiant, moins fréquenté dans les écoles situées en Région bruxelloise.

¹⁰ Voir l'Avis 61 de la CCFEE, [Le contrat stratégique pour l'éducation](#), adopté le 26 avril 2005.

¹¹ Voir, concernant l'Alpha, l'Avis 86 de la CCFEE, « [Pour la mise en oeuvre d'une plate-forme territoriale de l'Alphabétisation à Bruxelles](#) », adopté le 23 juin 2009.

¹² Voir les données de la « [Fiche régionale](#) », p. 35., [tableau 6](#) de l'« [Etude IGEAT-ULB](#) » produite pour la COCOF et l'Observatoire bruxellois de la santé et du social.

- On peut par exemple en voir un signe au travers du taux de redoublement record de 26,34% dans l'enseignement technique de qualification (3^e-6^e secondaire) francophone bruxellois
- ⇒ **Les Membres de la CCFEE soulignent à cet égard la nécessité d'organiser un tronc commun le plus long possible afin de consolider l'apprentissage des savoirs de base, revaloriser la filière qualifiante et orienter positivement les jeunes.**
- ⇒ **CCFEE prône de plus un 1^{er} degré pluridisciplinaire via « l'intégration de l'apprentissage des techniques manuelles, artistiques, sportives et informatiques » au tronc commun afin d' « empêcher le mécanisme de relégation dénoncé par tous les acteurs ». « C'est en ayant un tronc commun minimum qui reprendrait des matières générales, techniques et artistiques, que les jeunes pourront choisir d'entrer dans un enseignement qualifiant technique ou professionnel, au terme de l'enseignement du premier degré du secondaire, dans une perspective de choix positif ».**¹³

5. Inégalités, relégations et ségrégations scolaires

Il n'est aujourd'hui pas « neutre » d'être fille ou garçon originaire de tel ou tel milieu social ou culturel du point de vue de son orientation et de sa trajectoire scolaire. C'est dans l'enchevêtrement de ces différents rapports sociaux, de genre, de classe, d'origine que s'effectuent les trajectoires des élèves.

Les difficultés interviennent souvent très tôt dans l'enseignement obligatoire, menant parfois à des sorties du système sans diplôme bien avant 18 ans. Certains parcours sont marqués dès le niveau maternel par des retards, des orientations vers le spécialisé, puis des problèmes de décrochage¹⁴, d'échec, de redoublement et de réorientation - relégation en cascade, sur fond de ségrégation scolaire entre publics favorisés et défavorisés¹⁵.

- La participation à l'enseignement pré-primaire à 4 ans (benchmark européen du processus « Education et Formation 2020 ») est de 100% en CFWB ; mais des témoignages indiquent que ce taux serait bien moindre dans certains quartiers de Bruxelles.
- ⇒ *Dans son Avis 83¹⁶, adopté le 8 mai 2009, la CCFEE estime nécessaire de disposer de données ventilées au niveau (sous)-régional afin de mieux cerner la réalité de la participation à l'enseignement maternel en Région bruxelloise ;*
- ⇒ *Au-delà de l'amélioration du taux de participation à l'enseignement pré-scolaire, la CCFEE souligne qu'il importe tout autant de s'intéresser à la qualité du contenu de cet enseignement pour un parcours scolaire réussi qui mènera à la maîtrise des socles de compétences*¹⁷.
- Dès le niveau primaire 21% des élèves habitant Bruxelles et fréquentant une école francophone ont au moins une année de retard (statistiques 2006-2007). 29% des élèves bruxellois fréquentant une école secondaire francophone ont deux années de retard ou plus, 60% connaissant un retard d'un an au moins,

¹³ Voir l' Avis 61 de la CCFEE, [Le contrat stratégique pour l'éducation](#), adopté le 26 avril 2005.

¹⁴ En 2008-2009, sur plus de 140.000 mineurs en âge d'obligation scolaire à Bruxelles 6.511 (environ 4%) ont été répertoriés comme supposés non-inscrits¹⁴. Sans explication et sans réponse de la part des responsables légaux pour 1.669 mineurs, leurs dossiers ont été transmis aux communes qui ont relayé 617 cas vers le parquet.

¹⁵ Rappelons qu'en 2007, près de 25% de la population scolarisée dans le fondamental à Bruxelles l'était dans une école en discrimination positive, c'était le cas de plus de 26% de la population du secondaire.

¹⁶ Avis 83 de la CCFEE, [Renouvellement du cadre européen. Education et Formation Tout au Long de la Vie. Proposition de 10 nouveaux critères de référence européens](#), adopté le 8 mai 2009.

¹⁷ Comme l'a développé le Conseil de l'Education et de la Formation dans son Avis 103 « [Regards croisés sur l'enseignement maternel](#) »

- Soulignons que 3,45% de la population scolarisée dans les écoles primaires francophones situées à Bruxelles, près de 2400 élèves, fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 : un taux deux fois plus élevé que dans les écoles situées en Région wallonne (1,56%)¹⁸.
- ⇒ *La CCFEE souligne la nécessité de ne plus permettre d'orientation inappropriée vers certaines filières considérées comme de relégation (où les élèves des milieux populaires et en particulier ceux issus des immigrations sont sur-représentés), en développant notamment un accompagnement et un soutien scolaires précoces au sein des écoles, qui donne la priorité à la maîtrise de la langue d'enseignement*¹⁹.
- ⇒ *Elle insiste également sur l'importance de mobiliser l'ensemble des partenariats de structures publiques et associatives avec l'enseignement, notamment au travers du soutien scolaire qu'offrent les écoles de devoir, mais que ces organismes sont eux-mêmes saturés par manque de prise en compte des effets du boom démographique.*

La CCFEE insiste au final sur l'importance de prendre en compte les questions de genre dans le système éducatif et les processus inégalitaires qui le traversent. Le pourcentage de garçons relégués scolairement est dès le maternel plus important que celui des filles particulièrement à Bruxelles. Les filles quant à elles obtiennent en moyenne de meilleurs résultats scolaires mais dans un système où les orientations d'études restent toujours stéréotypées, et sans qu'elles puissent traduire ces réussites par des positions correspondantes sur le marché du travail, particulièrement pour les jeunes femmes issues des options du professionnel.

6. Connaissance du néerlandais

Vu le contexte socioéconomique et institutionnel bruxellois, la connaissance de la deuxième langue nationale constitue, tout particulièrement dans les filières qualifiantes, une compétence dont la maîtrise est indispensable.

- L'article 10 de la loi du 30 du juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement stipule que « L'enseignement de la seconde langue est obligatoire dans les écoles primaires de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale et des communes dotées d'un régime spécial, à raison de trois heures par semaine au deuxième degré et de cinq heures par semaine aux troisième et quatrième degrés ». Mais la CFWB n'accorde aucun encadrement spécifique pour les écoles qui sont soumises à cette obligation légale, en-dehors des moyens relatifs aux deux périodes obligatoires en 5^e et 6^e primaire,... ce qui amène les écoles à puiser sur d'autres lignes de financement destinées à couvrir d'autres besoins!²⁰
- 53,65% des 13.522 élèves qui, en 2006-2007, fréquentaient l'enseignement professionnel dans des écoles situées à Bruxelles n'avaient aucun cours de langue moderne (ni néerlandais, ni anglais)²¹.
- Quatre écoles de l'enseignement fondamental organisaient un enseignement en immersion à Bruxelles en 2008-2009, soit 4 établissements en RBC sur 124 pour l'ensemble de la CF (8 sur 149 en 2010-2011²²).

Dans son Avis 61, la CCFEE :

¹⁸ Taux et proportions quasiment identiques si l'on s'en tient à la seule population résidant à Bruxelles, ce qui démontre qu'ils ne s'expliquent pas par des flux d'élèves habitant en Wallonie.

¹⁹ CCFEE, [Contribution au Livre vert européen sur la scolarité des élèves issus de l'immigration](#), 27 janvier 2009.

²⁰ Voir Note de Secrétariat de la CCFEE, Apprentissage des langues et en particulier du néerlandais en RBC : bref aperçu de la question, 2009.

²¹ En technique de qualification, seul le 2^{ème} degré aménage dans les périodes de tronc commun, 2 h de langue¹, des apports supplémentaires pour l'apprentissage des langues se retrouvent en options groupées selon les orientations et ce, très rarement pour les métiers du secondaire. En professionnel, la formation en langue n'est pas prioritaire. On retrouve le plus d'heures de langues dans les options 5-6P (auxiliaire administratif et d'accueil en hôtellerie, tourisme) ainsi qu'en 5-6P (vendeur) langue moderne I (2 ou 4h) + langue moderne II (2h)

²² 9 sur 47 dans l'enseignement secondaire en 2010-2011.

- ⇒ *Souligne la nécessité d'une évaluation de l'application en Région bruxelloise du décret de 1998 concernant l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et sa conformité aux besoins de la Région.*
- ⇒ *Rappelle à la Communauté française son obligation légale de subventionnement de toutes les heures d'enseignement de la deuxième langue dans l'enseignement fondamental.*
- ⇒ *demande de mener une réflexion sur l'enseignement bilingue en Région bruxelloise dans le respect de la structure institutionnelle de la Région et de veiller à la cohérence des dispositions prises dans les différents lieux de concertation et de décisions*

La CCFEE préconise également que :

- ⇒ soit développé l'apprentissage des langues dans l'alternance et plus généralement dans l'enseignement professionnel où certaines filières ne bénéficient pas de cours de langue pour des raisons décrétales ou de pénurie d'enseignants
- ⇒ le SFMQ intègre cette question dans son futur cadre méthodologique²³

7. Alternance

Le nombre de jeunes en alternance dans les CEFA bruxellois reste limité et ne croît qu'à la marge: 1204 en 2009 (contre 948 en 2000).

Très préoccupant, à Bruxelles, demeurent le niveau d'études des élèves à l'entrée de cette filière, d'une part et, selon les résultats de l'étude sur cadastre des sortants de l'enseignement, le taux d'emploi de ces jeunes, d'autre part. Seuls 46.5% d'entre eux occupent un emploi²⁴.

- En 2009, 21.5% des jeunes en CEFA à Bruxelles ne disposent pas du CEB (moins de 15% en Wallonie, 15,5% dans le Hainaut). Si ce pourcentage a diminué (il était de 26% en 2000 à Bruxelles), il reste cependant en chiffres absolus trop élevé.

Trop de jeunes encore n'ont pas de contrat durant leur formation: 29% en 2009

La CCFEE, répondant au souci des autorités de voir se redéployer l'alternance à Bruxelles a rendu de nombreux avis²⁵.

Rappelons ici quelques unes des priorités :

- ⇒ *veiller à une coopération maximale entre la CFWB, la COCOF et la RW quant à la mise en œuvre de la réforme du pilotage de l'alternance et du statut du jeune afin de garantir les principes d'égalité de traitement en termes de soutien et de financement des opérateurs et des entreprises et de mobilité, .*
- ⇒ *Pallier à l'absence de suivi statistique des jeunes dans leurs parcours en alternance de l'entrée jusqu'à la sortie (avec ou sans certification)*
- ⇒ *Encourager la collaboration étroite entre opérateurs (CEFA, EFPM, OISP, EPS) dans une optique de complémentarité et/ou de partage de compétences pour répondre aux besoins des publics, des secteurs et des entreprises ;*
- ⇒ *Prévoir une déclinaison voire adaptation territoriale des nombreuses missions de l'OFFA, pour qu'elles puissent s'articuler avec des réalités locales spécifiques (niveau des Régions et/ou des bassins d'emploi., À ce titre, une instance bruxelloise réunissant opérateurs et partenaires sociaux devrait émerger à travers la réunion*

²³ Voir l'Avis CCFEE 77 , « [Projet d'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof relatif au futur Service francophone des Métiers et des Qualifications](#) », adopté le 27 mai 2008. Il s'agirait de prendre en compte la dimension langues dans les conditions d'exercices des activités professionnelles qui seront analysées au travers du référentiel métier, ces conditions pouvant varier selon l'endroit où ce métier s'exerce. Pour contribuer à objectiver les besoins de connaissance linguistique, les membres de la Commission de référentiels métier pourraient ainsi indiquer, à titre de compétence complémentaire, le niveau de langue nécessaire pour exercer un métier dans un contexte donné, comme celui de la Région de Bruxelles-Capitale (en se référant aux indicateurs européens en la matière). Par contre, il ne serait pas souhaitable de mélanger acquisition des compétences métier et apprentissage des langues.

²⁴ Voir l'étude de l'ULB, Pasquale Ceniccola, Nouria Ouali, Pierre Desmarez et Mathieu Veinstein, [Les sortants.es bruxellois.es de l'enseignement secondaire: différenciation des trajectoires professionnelles](#), Rapport final, ULB – Metices, CCFEE, Bruxelles, septembre 2010.

²⁵ http://www.ccfée.be/index.php?avis_alternance

conjointe du CZA et d'un groupe de travail Alternance permanent au sein de la CCFEE)

8. Les outils du qualifiant

Le développement du qualifiant passe par la mise en place d'une série d'outils et dispositifs :

Les équipements pour lesquels le dernier Avis de la CCFEE enregistre les avancées significatives opérées au niveau de la Région bruxelloise et dans sa collaboration avec la Communauté française²⁶. Il conviendrait prioritairement sur ce plan :

- ⇒ *De réaliser une analyse tant quantitative que qualitative (encadrement pédagogique) de l'utilisation des équipements disponibles pour chaque type d'opérateur, de la mise en réseau de ces équipements, ainsi que du pilotage de l'accès de chaque opérateur (et des publics qui le fréquentent) aux équipements mis en communs (tels les CDR et les CTA).*
- ⇒ *D'assurer une évaluation globale de l'équipement des écoles qualifiantes replacée dans le contexte du dispositif de formation professionnelle en Région bruxelloise côté francophone*
- ⇒ *De rendre opérationnelles les nouvelles structures que sont les CTA et de mieux les articuler avec les CDR*

Les stages dans l'enseignement technique et professionnel

- ⇒ *Mettre en œuvre une convention entre la CFWB et les Fonds sectoriels²⁷ sur Bruxelles, tenant compte la structure des entreprises dans la Région (75% de moins de 4 travailleurs) afin d'encourager les employeur à développer le nombre de stages en entreprise, en ce compris au profit de l'Enseignement de Promotion sociale*
- ⇒ *Valoriser les métiers pédagogiques d'accompagnement et tutorat²⁸ dans les stages et l'alternance*

9. Collaborations avec l'Enseignement de Promotion sociale et les OISP

Sans développer ces aspects, la CCFEE souligne l'importance des collaborations entre l'enseignement et d'autres acteurs dont au premier chef l'Enseignement de promotion sociale et les OISP

- ⇒ Dans ses Avis 61 et 66, la CCFEE souligne que « l'association des organismes extérieurs à l'enseignement et du monde de l'enseignement est fondamentale pour réduire les inégalités dans l'apprentissage. Travailler avec les organismes de formation des adultes, notamment « Lire et écrire », les Écoles de devoirs,... est indispensable dans l'organisation de la formation de base. Les expériences menées par les ex-Zones d'Éducation Prioritaire ont montré que les collaborations entre l'école et le monde extérieur sont importantes dans ce processus qui vise à réduire les inégalités »²⁹. Depuis lors une certaine distance s'est installée avec les réalités de terrain qui, à l'époque des ZEP, étaient davantage prises en compte et mieux articulées avec les orientations de politique générale.
- ⇒ Les collaborations de l'enseignement obligatoire, et particulièrement du qualifiant, avec ces deux acteurs devraient avant tout être encouragées en matière d'Alphabétisation, de FLE et de transition des élèves vers l'insertion sur le marché de l'emploi.

²⁶ Voir l'Avis 87 de la CCFEE, « [Proposition d'un dispositif d'évaluation de l'équipement pédagogique des établissements d'enseignement qualifiant en Région de Bruxelles-Capitale](#) », adopté le 27 octobre 2009.

²⁷ Voir l'Avis 80 de la CCFEE, « [Collaborations des Fonds sectoriels et secteurs avec les opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles](#) »

²⁸ Voir l'Avis 66 de la CCFEE, adopté le 23 mai 2006, « [La formation, un défi à relever en Région Bruxelloise](#) »

²⁹ Voir l'Avis 61 de la CCFEE, [Le contrat stratégique pour l'éducation](#), adopté le 26 avril 2005.

- ⇒ Concernant plus particulièrement l'Enseignement de Promotion sociale, le développement de partenariats devrait notamment être soutenu par la CFWB :
 - dans le cadre de la Certification Par Unités, pour fournir des compléments de formation)
 - pour organiser des cours intensifs de langues avec des méthodes alternatives, ainsi que des formations permettant d'obtenir le CEB, CE2D et le CESS.
 - Pour maintenir les partenariats existant en français, néerlandais langue étrangère et alpha.

10. Connaissance des transitions Ecole – Emploi et des articulations Enseignement Formation Emploi en CFWB et particulièrement en RBC³⁰

Sur ce plan, un travail crucial pour le pilotage des politiques publiques et la mobilisation des acteurs doit être mené pour pallier au caractère lacunaire des données statistiques et à l'absence de fonction d'observation.

Dans son récent Avis 88, la CCFEE préconise de :

- ⇒ Prendre en compte de manière systématique la dimension régionale et/ou zonale dans la production des données et des indicateurs de la Communauté française. **Il serait tout particulièrement fondamental d'analyser les résultats issus des évaluations externes certificatives (les deux derniers CEB) et non certificatives**, afin d'obtenir des données précises relatives aux niveaux de maîtrise des compétences des élèves résidants ou scolarisés en RBC, aux différents moments de leurs parcours.
- ⇒ D'augmenter l'échantillon bruxellois trop restreint dans les Enquêtes forces de travail, **et encore plus dans PISA**, pour prendre en compte la dimension régionale tout particulièrement dans le cadre des benchmarks adoptés au niveau européen ou à propos de questions spécifiques comme les performances des élèves issus de l'immigration
- ⇒ Mettre rapidement en œuvre la future Base de données Signalétique des Elèves (SIEL) permettant d'identifier pour chaque élève des données aussi cruciales que le niveau du diplôme/certificat le plus élevé obtenu ou la dernière année fréquentée, voire l'information sur le statut socio-économique des élèves.
- ⇒ Suivre les trajectoires des élèves au sein du système scolaire et de l'école à l'emploi en
 - Identifiant les élèves à l'aide du Registre National
 - Pérennisant au sein des administrations, le dispositif de collecte et de croisement des données issues des bases administratives de la Communauté française et de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (l'étude de l'ULB « Cadastre des sortants du système éducatif et suivi des trajectoires professionnelles »)
- ⇒ Prendre en compte la dimension régionale et/ou zonale dans l'ensemble des données et enquêtes produites, ainsi que des études commanditées en matière d'enseignement, de formation et d'emploi³¹.
- ⇒ Remédier à l'absence d'attribution d'une mission d'observation des transitions école-vie active et des articulations Enseignement Formation Emploi en RBC, et à l'absence d'interlocuteur bruxellois (Cocof et RBC) pour l'IWEPS et ETNIC dans le cadre de

³⁰ Voir Avis 88 de la CCFEE Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des Jeunes en RBC, Adopté le 6 avril 2010 <http://www.ccfée.be/download.php?b76c387ac225c325061131226b3157c5>

³¹ Dans notre optique, il est à souligner que l'édition 2009 des Indicateurs de l'Enseignement propose une ventilation zonale (et donc régionale pour Bruxelles, puisque la zone d'enseignement correspond aux limites de la Région). Ainsi, par exemple, l'indicateur intitulé « Répartition géographique de l'enseignement qualifiant de plein exercice » qui permet d'alimenter les Instances de pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant en données de cadrage : nombre d'implantations organisant de l'enseignement qualifiant, effectifs, part de filles, taux de redoublants, indice socio-économique et résidence des élèves. Voir le tableau 36.2 intitulé « [Quelques caractéristiques de l'enseignement qualifiant et de ses effectifs par zone – Année scolaire 2007-2008](#) ».

l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif au renforcement des synergies en matière statistiques³²

- Pérenniser la plate-forme producteurs / utilisateurs de statistiques
- Confier à la CCFEE une mission d'animation et de coordination³³ de cette plate-forme en RBC en lien avec la mise en place progressive de l'Instance de pilotage de l'enseignement qualifiant récemment créée *et, à terme, des bassins de vie*

En conclusion, la CCFEE souligne la nécessité :

- ***de procéder à une évaluation continue et systématique des réformes lancées sous la législature passée au fondamental et au 1^{er} degré et***
- ***d'intensifier les collaborations entre l'ensemble des acteurs pour relever ces défis.***

Cela nécessitera, tout particulièrement dans le cadre de la mise en place des futurs Bassins de vie, de clarifier l'attribution des fonctions indispensables au développement de ces partenariats : de la consultation des acteurs (en ce compris la concertation avec les partenaires sociaux) à l'opérationnalisation des projets et dispositifs en passant par la structuration d'une capacité d'observation et d'analyse.

³² Voir à ce sujet le Décret voté le 13 janvier dernier portant assentiment à [l'accord de coopération conclu le 8 octobre 2009 entre la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques](#).

³³ Organisation des rencontres entre les acteurs, état des lieux et diagnostic des données disponibles et manquantes, formulation d'hypothèses, définition d'études à réaliser par des experts, etc.